



RÉGIE NATIONALE DES USINES

RENAULT

92109 Boulogne Billancourt
téléphone Paris (1) 603 13 13+
adresse télégraph. renofer Paris
tél. Paris 20094 Boulogne 26088
reg. du commerce Paris 55 b 8620
n° d'entreprise 261 92012 9001

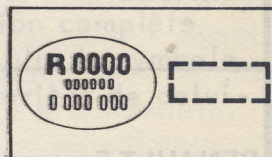
Note Technique
Technical Note
Technische Note
Teknisk Meddelelse

Nota Técnica
Nota Tecnica
Teknisk Note
Technische Mededeling

N.T. 616

SEPTEMBRE 1973
Edition française

TOUS TYPES

**PARTICULARITÉS.****VEHICULES MODELE 1974**

Vous trouverez ci-après :

- les principales particularités des véhicules modèle 1974.
- les formules des nouvelles teintes de peinture.

Sce 04.22

F.A.D.Dk.E.It.N.NL. ♦ ♦

77 01 436 929

Tous les droits d'auteur sont réservés à la Régie Nationale des Usines Renault. La reproduction ou la traduction même partielle du présent document ainsi que l'utilisation du système de numérotage de référence des pièces de rechange sont interdites sans l'autorisation écrite et préalable de la Régie Nationale des Usines Renault.

© Régie Nationale des Usines RENAULT 1973

Dessins originaux exécutés par la Régie Nationale des Usines Renault CASADAMONT SERTA.

Printed in France, by Servant-Crouzet

GAMME	VEHICULES	MOTEURS		BOITE DE VITESSES
		Type	Cylindrée	
RENAULT 4	R.1123 - R.2106 - R.2391	800-01, 800-05	845 cm ³	354
	R.1126 - R.2109 - R.2392	839-06	782 cm ³	
	R.2108	813-02	852 cm ³	
RENAULT 5	R.1220	839-01	782 cm ³	354
	R.1221	800-10	845 cm ³	
	R.1222	689-10	956 cm ³	
RENAULT 6	R.1180	800-02, 800-03	845 cm ³	354
	R.1181	688-10	1108 cm ³	
RENAULT 12	R.1170 - R.1330	810-02, 810-97	1289 cm ³	352
	R.1177 - R.1337	810-05		
RENAULT 12 Gordini	R.1173	807-20	1565 cm ³	365
RENAULT 15 - 17	R.1300	810-05	1289 cm ³	352
	R.1302 - R.1312 - R.1322	807-10	1565 cm ³	352
		807-11		4139
	R.1317 - R.1327	844-12	1605 cm ³	365
	R.1151	807-03, 807-04	1565 cm ³	336
RENAULT 16	R.1152	821-02, 821-03		
	R.1153	821-01, 821-04		4139
	R.1154	807-05, 807-06		
	R.1156	843-01	1647 cm ³	385
ESTAFETTE	R.2136 - R.2137	810-01	1289 cm ³	329

— GENERALITES —

CEINTURES DE SECURITE

Les ceintures avant type "association" bien connues sur les modèles actuels sont maintenant remplacées par des ceintures type "2ème génération" qui en sont issues (sauf sur Renault 4 et Renault 6).

Ces nouvelles ceintures conservent le principe des ceintures "association" :

- sangle de 60 mm de largeur.
- limiteur d'effort textile sur baudrier.
- réglage et bouclage d'une seule main.
- l'étrier central est remplacé par deux boucles à verrouillage automatique et déverrouillage par bouton poussoir; de plus, elles sont articulées indépendamment sur deux tiges rigides en acier à haute résistance.

Pour R.1156, montage de ceintures de sécurité à enrouleur (suivant équipement). Ce type dispose du même système de bouclage que les ceintures "2ème génération" de série :

- l'enrouleur est un dispositif de réglage et de stockage de la sangle.
- il permet des mouvements importants dans la voiture, ceinture bouclée, sans avoir à la déboucler (atteinte d'un vide-poches).
- l'enrouleur est équipé de deux mécanismes de blocage d'urgence qui empêchent le déroulement de la ceinture lors d'un freinage brutal ou lors d'un choc. L'un des mécanismes agit lorsque la décélération du véhicule dépasse une certaine valeur. On peut vérifier son fonctionnement lors d'un freinage énergétique.
- l'autre mécanisme agit lorsque l'accélération de la sangle dépasse une certaine vitesse. On peut vérifier son fonctionnement lorsque l'on tire sur la sangle.

MONOGRAMME

Suppression des monogrammes sur le côté des véhicules, l'identification complète du véhicule comprenant de plus le symbole de la marque, figurera à l'arrière de celui-ci.

PROJECTEURS «KANGOUROU»

Les phares longue portée à iode, montés sur le pare-choc des Renault 16 TS et Renault 12 TS seront remplacés par des projecteurs plus classiques, mais tout autant efficaces du type Kangourou à deux faisceaux route.

Ce type de phare équipera également les Renault 15 TL et Renault 15 TS.

Description

Le projecteur "Kangourou" comprend, en plus du faisceau classique européen code-phare, un faisceau route supplémentaire longue portée à iode.

Le bloc optique de chacun de ces phares est constitué d'un premier ensemble réflecteur verre qui contient lui-même un deuxième réflecteur intégré.

Ils permettent d'assurer les trois fonctions suivantes :

- | | | |
|---|------------|--------------------|
| 1/ - Faisceau de |) | |
| | croisement |) lampe code-phare |
| 2/ - Faisceau de route |) | type européen |
| 3/ - Faisceau de route longue portée à iode | | additionnel. |

- Les deux premières fonctions sont obtenues par la lampe classique code-phare à deux filaments dont les deux faisceaux sont orientés par le réflecteur principal. La commande est assurée par le levier classique situé sous le volant.

- La troisième fonction est obtenue par une lampe à iode rayonnant sur le réflecteur intégré. Son fonctionnement est assuré par l'intermédiaire d'un interrupteur situé sur la planche de bord et qui permet le couplage des deux faisceaux route.

AIR CONDITIONNE

Les véhicules Renault 16 peuvent être équipés d'un appareil de conditionnement d'air dont les réglages et les caractéristiques paraîtront dans la nouvelle édition du M.R.96.

Remorquage Renault 16 TA

Le montage du refroidisseur d'huile sur véhicule à transmission automatique équipée d'un climatiseur n'est pas possible.

Dans ces conditions, la charge remorquable ne doit pas dépasser 450 kg, et le gabarit de la remorque ne doit pas dépasser celui de la voiture.

ESSUIE-GLACE - LAVE-GLACE

DE LUNETTE ARRIERE

(suivant équipements)

Sur les véhicules R.1156 le hayon arrière reçoit à la partie inférieure une platine d'essui-vitre traditionnel à un seul balai fixé sur la doublure intérieure du hayon.

L'ensemble moteur électrique et réserve d'eau du lave-glace est disposé dans le coffre arrière entre le passage de roue gauche et la doublure de carrosserie; la réserve d'eau se présente sous la forme d'une poche en plastique souple d'une contenance de 1,5 l.

Le lave-glace est commandé à jet discontinu par le démarrage du balai (un jet par période de balayage).

Ainsi lors du retour de l'essui-glace et ce, jusqu'à la position arrêt, le lave-glace est court-circuité.

ESSUIE-PHARE - LAVE-PHARE

Les modèles suédois recevront en équipement de série, un essui-phare-lave-phare destiné à améliorer les conditions de roulage de nuit. Dans ce but, deux dispositifs différents sont prévus suivant les modèles.

A - Renault 4 et Renault 5

Chaque phare est équipé d'un balai caoutchouc monté sur un bras en acier chromé articulé suivant un axe placé au centre et sous le phare correspondant.

Les deux balais sont commandés par un seul moteur, et une biellette transversale assure la transmission du mouvement entre les deux essui-phares (mouvement alternatif).

Un gicleur destiné à arroser le phare lors du fonctionnement des balais est situé à proximité de celui-ci. A cette intention, les véhicules sont équipés d'une pompe électrique et d'un bocal d'une contenance de 1,5 l.

B - Renault 12, Renault 15, Renault 16 et Renault 17

Le fonctionnement du système est obtenu à partir d'un moteur électrique situé en général sur le côté d'avant gauche du véhicule par l'intermédiaire d'un câble entraîné en mouvement alternatif. L'ensemble essuie-phare est fixé sur la platine du phare. En marche, le balai décrit

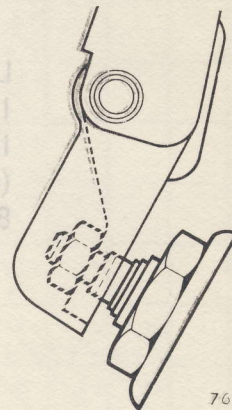
un mouvement alternatif de haut en bas, guidé par quatre butées destinées à assurer son bon positionnement.

Le gicleur du lave-phare est fixé sur l'encolure du phare (au-dessous du balai sur Renault 16, ou au centre de la partie inférieure du phare sur Renault 12, 15 et 17).

ESSUIE-VITRE

Fixation des balais

Les balais d'essuie-vitre des véhicules de la gamme sont désormais fixés par cônes avec écrou de blocage.

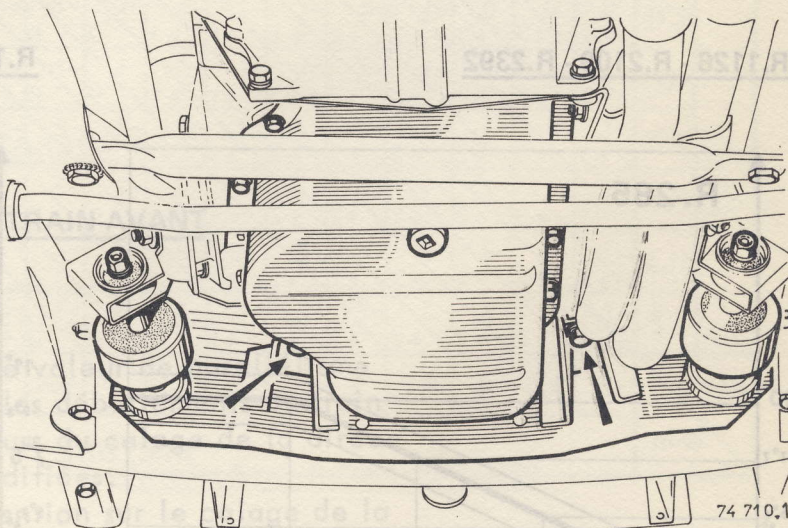


76 477

ENTRETIEN

Renault 12, Renault 15, Renault 17 tous types

Au cours du diagnostic entretien gratuit entre 500 et 1000 km, nous demandons de vérifier en particulier le serrage des 2 vis de traverse de déphaseur sur carter-cylindres (4 à 4,5 m.da N).



74 710.1

Changement de lampe tous types

Nous vous rappelons qu'il est nécessaire de procéder au réglage des projecteurs après tout changement de lampe équipant ces derniers.

RENAULT 15 et 17

Les véhicules Renault 17 TS sont désormais équipés du moteur type 844-12 et de ce fait, leurs symboles deviennent R.1317 pour coupé (au lieu de R.1313) et R.1327 pour coupé découvrable (au lieu de R.1323).

MOTEUR

R.1300

Ce véhicule est désormais équipé du moteur type 810-05 au lieu du type 810-10, sans modification des caractéristiques du moteur.

R.1317 - R.1327

Moteur 844-12

Cylindrée : 1605 cm³
 Alésage : 78 mm
 Course : 84 mm
 Rapport volumétrique : 10,25

Les réglages moteur sont similaires à ceux du moteur 807-12 et nous vous précisons que pour le réglage du ralenti il est nécessaire de rebrancher la capsule de retard pour effectuer le réglage définitif.
 Utiliser la bague Mot. 575 pour le montage des pistons dans les chemises.

R.1302 - R.1312 - R.1322

Le moteur de ces véhicules est équipé de carburateurs dont les repères d'identification sont modifiés, sans modification des réglages.

Moteur
807-10

WEBER 32 DIR 24 repère 2704 :
même réglage que repère 2703.

WEBER 32 DIR 23 repère 2602 :
même réglage que repère 2601.

Moteur
807-11

WEBER 32 DIR 29 repère 3203 :
même réglage que repère 3202.

EQUIPEMENT ELECTRIQUER.1317 - R.1327Calage de l'allumeur

Le calage initial statique n'est valable que pour le positionnement approché de l'allumeur.

Le calage définitif doit être effectué avec une lampe stroboscopique - moteur tournant au régime de ralenti, soit $1000 \text{ t/mn} \pm 50$.

Type moteur	Courbes		Calage	
	Centrifuge	Dépression	Statique	Dynamique Capsule branchée
844-12	R 278	D 62	16°	$2^{\circ} \pm 1$

R.1300

Le point de départ de la courbe d'avance centrifuge R 248 qui équipe ce véhicule est modifié (décollage 550 t/mn au lieu de 500 t/mn).

R.1312 - Transmission automatiqueSuède - Norvège (Grands Froids)

Le moteur 807-11 de ces véhicules est équipé d'un allumeur à 2 rupteurs superposés (courbes R 273-D 60).

Calage du point d'allumage sur véhicule : $6^{\circ} \pm 1$ (rupteur principal)

Se reporter page 23 pour les consignes de réglage.

BOITE DE VITESSESR.1300 - R.1302 - R.1312 - R.1322

La boîte de vitesses type 352, équipant les véhicules modèle 1974, comporte les mêmes modifications internes que celles appliquées sur la boîte de vitesses montée sur Renault 12.

Ces modifications ont entraîné la spécification de nouveaux indices :

Indice	Type de Véhicule	Couple Conique	Couple Tachymètre	Equipement					Particularités
				B.R.	M.R.	Eq.Sp.	Direction		
							G	D	
31	R.1302 R.1312 R.1322	9 x 32	6 x 12	x	x	x	x		Remplace 352-11
32	R.1300	9 x 34	6 x 13	x	x	x	x	x	Remplace 352-12
33	R.1302 R.1312 R.1322	9 x 32	6 x 12	x	x	x		x	Remplace 352-13

SYSTEME DE FREINAGE

Montage du double circuit de freinage sur les véhicules destinés au Danemark.

R.1302 - R.1312 - R.1322

Ces véhicules sont équipés de garnitures F 556 avec témoin d'usure.

SUSPENSION

R.1302 - R.1312 - R.1317 - R.1322 - R.1327

Montage d'une barre antirollis arrière de diamètre 20 mm (. 788") au lieu de 16 mm (. 630).

CARROSSERIE

- Nouveau corps de planche de bord qui entraîne le montage :
 - . d'une nouvelle grille de haut-parleur.
 - . d'un nouveau tiroir basculant.
- Nouveau système de déverrouillage des dossiers avant.

- Sur Renault 17, glace de custode fixe. Pour le nettoyage, l'accès à la vis de fixation s'effectue par l'intérieur du coffre.

- Nouvelle garniture de portes.